



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé

Taux de cotisations

CCN des mensuels des industries des métaux
de l'Isère et des Hautes-Alpes

Ensemble du personnel

Les taux de cotisations sont conformes
aux dispositions de l'accord frais de santé
du 29/08/2022 et son avenant n° 1
du 22/02/2023.

Ensemble du personnel

	Adhésion obligatoire	Adhésion facultative	
En % du PMSS (*)	Salarié	Conjoint	Enfant
Base	1,66 %	1,99 %	0,93 %
Option 1	0,16 %	0,16 %	0,07 %
Option 2	0,43 %	0,43 %	0,16 %

Loi Evin

	Adhésion facultative		
En % du PMSS (*)	Stock Loi Evin	Conjoint	Enfant
Base	2,08 %	2,51 %	0,91 %
Option 1	0,21 %	0,21 %	0,07 %
Option 2	0,55 %	0,55 %	0,16 %

	Adhésion facultative		
En % du PMSS (*)	Stock Pré retraité	Conjoint	Enfant
Base	2,43 %	2,94 %	0,91 %
Option 1	0,24 %	0,24 %	0,07 %
Option 2	0,65 %	0,65 %	0,16 %

	Adhésion facultative				
	Loi Evin 2017			Dès la première année	
En % du PMSS (*)	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Conjoint	Enfant
Base	1,62 %	2,02 %	2,43 %	2,51 %	0,91 %
Option 1	0,16 %	0,20 %	0,24 %	0,21 %	0,07 %
Option 2	0,43 %	0,53 %	0,65 %	0,55 %	0,16 %

(*) PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité sociale qui s'élève à 4 005 € pour 2026.